

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 028-9634/21/BM

■ Approbation de l'avenant 2 portant mise à jour des données contractuelles du contrat de réservation de berceaux au sein de la crèche inter-entreprises " La Marseillaise", signé avec la société Crèche Attitude Parade MET 21/18756/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération FAG 079-4131/18/CM du 28 juin 2018, l'assemblée délibérante a poursuivi sa démarche d'amélioration de l'action sociale menée en faveur de son personnel et plus particulièrement des familles en souscrivant à la réservation de berceaux au sein d'une crèche inter-entreprises "La Marseillaise" (Marseille, 2^{ème} arrondissement), et en fixant notamment les modalités de fonctionnement de la structure d'accueil, et plus particulièrement les critères d'éligibilité et d'attribution des places en faveur du personnel.

La Métropole est réservataire de 14 berceaux à la crèche « La Marseillaise » dans le cadre d'un contrat approuvé pour une durée de 4 ans et 8 mois, depuis le 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2023.

Par délibération FAG 020 6542/19/BM du 26 juin 2019, la Métropole a approuvé l'avenant 1 au contrat souscrit avec la société Crèche Attitude Parade sous le numéro 00004065 pour lui attribuer le numéro de SIRET 520 282 948 00030.

Le numéro SIRET de la Société Crèche Attitude Parade fait l'objet d'un nouveau changement, il convient de mettre à jour les données contractuelles dudit contrat par un nouvel avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 avril 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 079-4131/18/CM du 28 juin 2018 relative à la Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la création d'une crèche inter-entreprises dans la Tour La Marseillaise ;
- La délibération FAG 020 6542/19/BM du 26 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de réservation de berceaux au sein de la crèche inter-entreprises « Tour la Marseillaise » ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de mettre à jour le numéro SIRET sur le contrat n°00004065 de réservation de berceaux au sein de la crèche inter-entreprises « Tour la Marseillaise » pour actualiser les données contractuelles relatives à ce contrat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2 de mise à jour du contrat n°00004065 de réservation de berceaux conclu avec la société Crèche Attitude Parade, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL